Le réseau de transport d'électricité

GT SSYf dédié – retours sur la consultation Accord de bloc RFP

16/04/2025

Copyright RTE – 2025. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

1 Rappel sur les évolutions proposées

Consultation de l'accord de bloc RFP – rappel du contexte



- **Depuis 2023, RTE et CRE travaillent sur une future méthode de dimensionnement des réserves FRR, pour une mise en œuvre mi-2026.**
- **A la demande de la CRE, RTE a lancé une consultation en mars 2025 pour mettre en œuvre dès le T2 2025 les évolutions identifiées sur l'aFRR.**

➢ **Le principe de calcul est inchangé :**

- Utilisation d'une **approche statistique**: l'aFRR est dimensionné à partir des centiles 1% et 99% de l'historique du DeltaE_30 (+ retrait du surbouclage)

➢ **Les paramètres de l'analyse statistique sont modifiés :**

- Le paramétrage adopté dans la nouvelle version de l'accord de bloc correspond au paramétrage ciblé dans la future méthode de dimensionnement FRR:

Paramètres actuels:

- Profondeur de données **trimestre**
- **Différenciation JO/JNO**
- **Pas 2h.**

Paramètres cible:

- Profondeur de données **semestre:**
  - **Eté:** avril A à septembre A
  - **Hiver:** octobre A à mars A+1
- **Sans différenciation JO/JNO**
- **Pas 4h.**

Résultats du nouveau dimensionnement – Eté 2025

➢ **Résultats du calcul du besoin aFRR sur l'été 2025 (avril à septembre) selon la méthode cible, à partir de l'historique d'avril à septembre 2024**:

Plage	0h-4h	4h-8h	8h-12h	12h-16h	16h-20h	20h-0h
Hausse	749	638	762	826	1061	745
Baisse	782	593	832	812	827	793

Valeur moyenne	Méthode actuelle	Méthode cible
Hausse	762	796
Baisse	736	773

Les résultats tiennent compte du surbouclage.

➢ **Résultats du calcul du besoin aFRR sur T2/T3 2025 selon la méthode actuelle:**

Trim.	Type jour	Sens	0h -2h	2h-4h	4h-6h	6h-8h	8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h	18h-20h	20h-22h	22h-24h
T2	JO	Hausse	834	596	528	809	624	740	746	778	925	1010	661	760
		Baisse	886	673	512	692	643	765	762	689	728	863	736	819
	JNO	Hausse	913	653	519	666	933	1007	994	931	1341	1193	942	686
		Baisse	920	710	514	611	1070	974	1002	892	995	924	894	809
T3	JO	Hausse	819	522	505	669	526	634	670	689	880	912	685	749
		Baisse	857	593	500	610	570	689	730	659	734	735	692	855
	JNO	Hausse	713	581	500	500	770	1019	1008	1136	1456	973	724	732
		Baisse	850	673	500	500	820	1032	858	870	763	753	671	802

2 Synthèse des retours & réponse de RTE

Consultation accord de bloc RFP 2025 – vue d'ensemble

➢ **La consultation sur la nouvelle version de l'accord de bloc s'est déroulée du 12 mars au 9 avril 2025.**

- **2 acteurs** ont fourni des retours sur la version consultée
- Au total, **7 remarques** ont été formulées (toutes sont des remarques **de fond**).

➢ **RTE a catégorisé les retours de la manière suivante:**

- Une partie des retours porte sur le **changement des paramètres de calcul du besoin** (évolutions qui font l'objet de la consultation)
- Une autre partie porte sur **les principes de calcul du besoin aFRR** (qui n'ont pas été modifiés dans le cadre de la consultation).

Détail des retours & réponses

➢ **Sur le choix des nouveaux paramètres de calcul du besoin en aFRR:**

- 1 acteur a suggéré de **maintenir la différenciation JO/JNO**
- 1 autre acteur a proposé une **évolution progressive des paramètres de calcul**.



Réponse RTE:

- RTE confirme avoir étudié plusieurs jeux de paramètres et leur influence sur le calcul du dimensionnement, **et a choisi de retenir la combinaison qui permet à la fois de rester au plus près du besoin du système en reposant sur des échantillons larges de données.**
- Notamment, l'analyse des historiques de déséquilibre entre jours ouvrés et jours non ouvrés **ne montre pas de tendance qui justifie de maintenir la distinction JO/JNO.**

Par conséquent, RTE choisit de maintenir sa proposition.

Détail des retours & réponses

➢ **Sur le risque du « lissage » des chroniques de besoin sur les prix d'équilibrage:**

- Si des actions ne sont pas conduites pour agir sur les déséquilibres, un acteur s'inquiète du risque d'augmentation du PRE dû:
  - A une sollicitation accrue des offres étrangères sur PICASSO (dues à une baisse du volume offert sur le marché français d'offres en énergies aFRR)
  - A une sollicitation accrue d'offres sur le MA.



Réponse RTE:

- RTE rappelle que les Responsables de Réserve ont la possibilité de déposer **des offres libres sur le marché d'activation de la réserve secondaire**
- RTE rappelle également que la demande élastique sur PICASSO permet de limiter les risques sur le PRE
- RTE souligne enfin que **l'évolution de la méthode de dimensionnement s'inscrit dans une démarche globale qui vise à traiter les causes des déséquilibres influant sur le besoin de réserves**, et rappelle qu'un financement partiel des réserves FRR par les RE sera introduit à horizon 2028 (objet de l'Appel à Contributions en cours au sein du GT RE).

Détail des retours & réponses

➢ Sur le risque du « lissage » des chroniques de besoin sur les volumes d'ajustement SSY

- 1 acteur s'inquiète d'une potentielle **augmentation du volume d'ajustement pour cause de reconstitution des SSY** et d'un effet sur le volume de « surbouclage » qui sera retranché aux chroniques de besoin des périodes futures (pouvant ainsi résulter en une diminution mécanique du besoin)



Réponse RTE:

- RTE souligne que la nouvelle méthode conduit à une augmentation en moyenne du volume de besoin, et **n'anticipe donc pas d'augmentation significative du volume d'ajustement pour cause SSY**
- RTE rappelle également que **seuls les ajustements pour cause P=C** sont pris en compte dans le calcul du surbouclage. Ainsi, une potentielle augmentation des ajustements cause SSY n'entraînerait pas de baisse mécanique du besoin en aFRR.

Détail des retours & réponses

➢ Sur le pas de calcul de la moyenne de l'écart de réglage en boucle ouverte (30')

- 1 acteur rappelle que le pas de calcul de la moyenne de l'écart de réglage en boucle ouverte **devait évoluer avec le pas de programmation (passage au pas 15')** comme précisé par RTE au moment de la consultation sur la version 2021 de l'accord de bloc RFP



Réponse RTE:

- L'aFRR permet de couvrir les fluctuations, au pas 1', de l'écart de réglage en boucle ouverte autour de sa moyenne au pas 30', qui est quant à elle couverte par des moyens sur le mécanisme d'ajustement (mFRR, RR). **Passer la moyenne au pas 15' reviendrait à considérer que nous disposons de moyens dont les conditions d'utilisation permettent de couvrir des variations de déséquilibre par paliers de 15',** ce qui n'est pas le cas à date (Domin 30').
- A date, RTE ne prévoit donc pas de faire évoluer le pas de calcul de la moyenne de l'écart de réglage sur laquelle est fondée le dimensionnement de l'aFRR.

Détail des retours & réponses

➢ Sur la prise en compte de composantes additionnelles dans le calcul du besoin aFRR

- 1 acteur a suggéré d'inclure de manière dynamique, avec communication anticipée, des déséquilibres prévisibles au calcul
- 1 acteur s'est questionné sur la prise en compte de l'effet du filtrage MARI sur le dimensionnement aFRR



Réponse RTE:

- RTE n'est pas favorable à faire évoluer le dimensionnement en fonction d'hypothèses qui ne se vérifieront pas forcément en temps réel, et qui rentrent potentiellement dans le dernier percentile de risque contre lequel RTE ne cherche pas à se couvrir. **RTE ne souhaite pas remettre en cause le principe de calcul basé uniquement sur les données historiques**, conformément au règlement SOGL.

Détail des retours & réponses

➢ Sur les hypothèses prises pour le calcul du surbouclage

- 1 acteur souhaite des précisions sur le choix des hypothèses pour le calcul du surbouclage (ratio 1/7, coefficient, historique choisi)

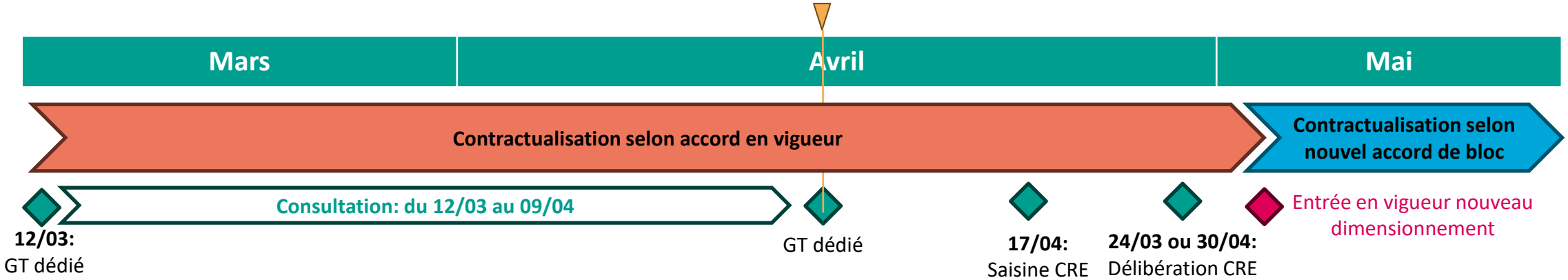


Réponse RTE:

- **RTE ne prévoit pas de faire évoluer les hypothèses pour le calcul du surbouclage** au sein de cette consultation, qui porte uniquement sur l'évolution des paramètres de calcul du besoin. Ces hypothèses pourront cependant être requestionnées dans le cadre de la consultation sur la future méthode de dimensionnement FRR, prévue pour fin 2025.

3 Planning

Planning



- Date d'entrée en vigueur: **entre le 26 avril et le 3 mai 2025** (en fonction du passage en commission CRE**)**
- Nouvelles chroniques de besoin disponibles sur le **Portail Services**
- Notification à J-1 via communication Market Services